



Machination? contrat poubelle ? société escorc

Par **dusty**, le **05/02/2010** à **14:51**

Bonjour,

Je travaille pour une entreprise x comme commercial sédentaire en formation depuis le 02/09/2009, ayant un contrat de professionnalisation de 35h en alternance pour effectué un Bts, j'ai remarqué quelques mois après être rentré que ma société m'employai non pour 35h mais pour 39h, donc je n'étais pas payé pour les 4heures par semaines que je faisais.

J'ai voulu avoir des informations auprès de mon tuteur qui est aussi le responsable, le ton est un peu monté et j'ai demandé à être payé de mes heures supplémentaires ou bien avoir des jours de congés payés...

1 semaine après avoir pris mes congés payés qu'il ma finalement donné, il a donné des compte au Patron de la société.

Le Lundi, le conseiller de mon école supérieur de Commerce me prend dans son bureau d'urgence me faisant perdre déjà quelques heures de mes cours, pour me dire que la société ne veux plus de moi car je n'ai pas l'esprit de leur société, qu'un commercial ce doit de faire des heures supplémentaires, donc en outre ne doit pas compté ces heures ...

Ainsi ayant eu un autre entretien face a mon Tuteur qui ma clairement dit qu'il ma menacé de monté un dossier pour trouver des fautes pour pouvoir me viré

Autre ex:

J'ai même passé 4 jours dans un salon professionnel ou j'ai travaillé 12/13 heures par jours ayant une prime de 500€ pour ces 4 jours du Jeudi au Lundi (jour auquel je suis parti) sans nous donner un jour de récupération .

Est-ce normal ? Et au niveau de la prime je n'avais rien demandé.

Puis, à mon âge, je pense qu'il essaye d'en profiter ayant 22 ans. Mon conseiller est au courant mais me dit de chercher une autre société où je serais mieux ... alors que tout ce qui passe bien ... niveau ambiance aucun soucis.. Aujourd'hui 5 février mon entreprise est venue à moi me tendre un contrat de rupture à l'amiable bilatéral ce qui n'est pas le cas pour moi je n'est même pas [s]une autre Entreprise[/s] pour me retourner.

Est-ce que l'école (l'intermédiaire entre moi et l'entreprise) et l'entreprise ont l'obligation de me verser une indemnité durant la fin de ma formation ,????

Merci d'avance.